

LE CODE DE VIE, C'EST IMPORTANT

Voici comment l'école veillera à ce qu'il soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous.

1- Selon la valeur de la persévérance : Je m'engage dans ma réussite scolaire tout au long de l'année en fournissant des efforts constants

Je suis présent tous les jours, à la première cloche et à l'endroit prévu.
Je réalise la tâche donnée par l'adulte en faisant de mon mieux.

2- Selon la valeur de sécurité : J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres

Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique.
Je circule calmement et en marchant en tout temps. Si j'ai besoin de communiquer, je le fais en chuchotant.
J'utilise adéquatement les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés.
Je joue en respectant les règles.

3- Selon la valeur de respect : J'adopte un comportement qui favorise le mieux vivre

Je m'exprime avec calme et courtoisie en tout temps.
Je respecte mon environnement en prenant soin des lieux, de mon matériel et de celui de l'école.
Je respecte tous les adultes de l'école en paroles et en gestes
Je respecte les autres dans leur différence afin que chacun ait sa place.
Je collabore avec l'adulte.
J'adopte un comportement empreint de civisme et plus particulièrement, je :

- 4° vouvoie le personnel de l'école ;
- 5° utilise le titre de « madame » ou de « monsieur » pour m'adresser au personnel de l'école ;
- 6° respecte la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les plateformes éducatives offertes par le CSSDM ;

Il est à noter que l'âge minimum légal pour les réseaux sociaux est généralement de **13 ans**.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.

Les interventions visent à mettre en lumière les besoins de l'élève et de déterminer les interventions les plus susceptibles de l'aider.

Exemple de mesures de soutien

- Enseignement des comportements attendus
- Rencontres individuelles
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Rencontre avec les intervenants (TES, psychoéducateur, travailleur social, infirmière, orthopédagogue, orthophoniste, éducatrice du service de garde);
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;

Exemples de conséquences éducatives et graduées

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Geste réparateur;
- Réflexion écrite;
- Perte de privilège;
- Reprise de temps;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal ;

<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); • Mise en place d'un moyen d'intervention; • Utilisation d'un coin calme • Intensification du soutien au développement des habiletés sociales (individuel ou en groupe) • Séances de médiation • Récréation supervisée 	<ul style="list-style-type: none"> • Retrait de classe encadré par une intervenante ; • Travaux communautaires <p>Sanctions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension interne ou externe*. <p>*Mesures exceptionnelles</p>
--	--

À SFA, la violence et l'intimidation, on s'en occupe à **100%** et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

CODE ET PROCÉDURES

1. J'arrive dans la cour à 7 h 47 le matin et à 12 h 47 l'après-midi. Je quitte la cour de l'école immédiatement après 11 h 27 et 15 h 17. Si j'attends quelqu'un, je le fais à l'extérieur de la cour.
2. Au son de la cloche, j'arrête de jouer et je prends mon rang calmement.
3. Tous les élèves se déplacent en rang, calmement et accompagnés de leur titulaire.
4. Dans le cas de retard, je dois me présenter au secrétariat.
5. L'école privilégie les collations santé (fruits, légumes, fromages). Nous encourageons les parents à fournir une collation à leur enfant en se référant au guide alimentaire canadien pour promouvoir la saine alimentation à l'école.
6. Je dois laisser mes jouets/jeux personnels à la maison.
7. Il est interdit aux élèves d'utiliser, du début jusqu'à la fin du jour de classe, un cellulaire, des écouteurs et tout autre appareil mobile personnel autant sur les terrains et dans les bâtiments de l'école qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires, sauf lorsque cette utilisation est requise pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

1° les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;

2° l'état de santé de l'élève ou pour porter secours à toute personne en raison de son état de santé ou de toute autre situation d'urgence ;

3° les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Si l'élève se présente à l'établissement avec un appareil mobile personnel, il doit le conserver en tout temps dans son sac (sonnerie et notifications éteintes).

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

8. Dans le cadre du transport actif, les planches à roulettes, les trottinettes, les patins à roues alignées et les vélos doivent être utilisés à l'extérieur de la cour de l'école. Les vélos doivent être attachés aux supports disponibles au parc De La Bruère et près de la cour de l'école.
9. Mes vêtements et accessoires ne doivent pas porter atteinte à l'intégrité d'une personne (discriminatoire : sexisme, racisme, etc), avoir des mots ou des dessins à caractère sexuel, faire allusion à la drogue, à l'alcool, présenter des signes de violence, être associés à un phénomène de gang, etc. Respect des valeurs de l'école et contribuer au vivre-ensemble
10. Intimité et respect : mes sous-vêtements et mes parties intimes ne doivent pas être visibles. Respect des limites de tous, contribuer à favoriser le vivre-ensemble.
11. Je porte des souliers ou des sandales que me permettent de faire les activités de l'école afin d'assurer ma sécurité.

Important : L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

MON ENGAGEMENT

Moi, _____ (nom de l'élève), je m'engage à respecter le code de vie de l'école et j'ai également pris connaissance de la section au sujet de l'intimidation et de la violence. Je me reconnais comme étant un élève impliqué en contribuant à faire de mon école un lieu sain et sécuritaire et je signe mon engagement pour l'année scolaire 2025-2026.

Signature de l'élève

Date

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école, des droits, des devoirs de l'élève, des politiques de l'école. Je m'engage à aider mon enfant à les respecter et ainsi vivre en harmonie.

Signature du parent

Date

Signature du parent

Date